

FICHE RNCP

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4

Code(s) NSF : 212 : Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

[Certificateur\(s\)](#)

Nom légal

Site internet

Ministère chargé de l'agriculture - <http://www.agriculture.gouv.fr>

[Résumé de la certification](#)

Activités visées :

Le titulaire de ce diplôme conduit ou dirige un élevage de chien ou de chat, dont la production est destinée à la vente, directe ou par l'intermédiaire d'animaleries.

Il effectue les tâches liées à un élevage : s'occuper des animaux, les nourrir, les surveiller, les soigner, inculquer l'éducation de base, nettoyer et entretenir les bâtiments.

A cette fonction de production s'ajoute celle de la vente qui va de l'accueil de la clientèle jusqu'au paiement.

Il peut également proposer des prestations de service complémentaires : toilettage, dressage, éducation, pension, vente d'accessoires...

Quand il s'agit de son propre élevage, il doit aussi intervenir dans la gestion de l'information, la communication, le

pilotage de l'entreprise, le management du personnel au besoin, la gestion économique et financière, la gestion des fournitures...

Compétences attestées :

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

Capacités professionnelles

C5- Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation

C6- Élaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité

C7- Communiquer en situation professionnelle

C8- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat

C9- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

C10- Réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise

C11- Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

C12- Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux

C13- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences
RNCP14039BC01 Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation
RNCP14039BC02 Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Comprendre la langue orale- S'exprimer à l'oral en interaction- S'exprimer à l'oral en continu- Comprendre la langue écrite- S'exprimer par écrit <p>dans des situations sociales et professionnelles</p>
RNCP14039BC03 Développer sa motricité	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives
RNCP14039BC04 Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse

et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies
- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

RNCP14039BC05

Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage, de pension et d'éducation

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont :

- Présenter les fonctions productives dans une perspective d'élevage
- Présenter les fonctions sensorielles et les caractéristiques comportementales mobilisées en vue de la socialisation et de l'éducation.

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

RNCP14039BC06

Elaborer un diagnostic global de l'entreprise dans un contexte de durabilité et communiquer en situation

Les objectifs visés sont :

- Analyser le fonctionnement global d'une entreprise du secteur canin et félin dans son environnement
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'entreprise du secteur canin et félin
- Analyser les modalités et l'impact d'une prise de décision du chef d'entreprise

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

RNCP14039BC07

Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché du chien et du chat et réaliser la gestion technico-économique de l'entreprise

Les objectifs visés sont :

- Utiliser les documents de la comptabilité de l'entreprise du secteur canin et félin
- Réaliser un diagnostic économique et financier de l'entreprise du secteur canin et félin
- Raisonner une décision et un projet
- Identifier les dimensions fiscale, juridique et sociale nécessaires à la gestion de l'entreprise du secteur canin et félin
- Identifier les principaux aspects des ressources humaines

RNCP14039BC08

Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

Les objectifs visés sont :

- Caractériser le contexte socio-économique de l'entreprise et le marché
- Commercialiser les animaux de l'élevage et les services associés

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

RNCP14039BC09

Conduire les activités d'élevage et de pension dans un contexte de durabilité et dans le respect du bien-être animal

Les objectifs visés sont :

- Conduire les activités d'élevage
- Conduire les activités spécifiques à la pension
- Analyser les résultats technico-économiques des activités d'élevage et de pension
- Caractériser les lieux de vie à l'aide de leurs paramètres d'ambiance et dans une perspective de fonctionnalité et de maîtrise des qualités sanitaires
- Assurer la maintenance de premier niveau des installations et matériels en prenant en compte la santé et de la sécurité au travail
- Assurer l'entretien des bâtiments et abords en prenant en compte la santé et la sécurité au travail

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

RNCP14039BC10

Conduire les opérations de socialisation et d'éducation des animaux

Les objectifs visés sont :

- Conduire le développement comportemental du chiot et du chaton
- Réaliser les opérations de manipulation chez le chien et chez le chat
- Conduire un processus d'éducation chez le chien
- Présenter un chien ou un chat en exposition

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification défini par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.

RNCP14039BC11

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Les objectifs visés sont :

- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement

- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité au sein d'un élevage de chiens et/ou de chats.

Type d'emplois accessibles :

Chef d'entreprise/Salarié responsable d'élevage canin-félin

Code(s) ROME :

- A1408 - Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Références juridiques des réglementations d'activité :

Voies d'accès

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au baccalauréat professionnel agricole, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience	X		Idem

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

[Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations](#)

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

[Base légale](#)

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code rural et de la pêche maritime, art. D 811-145

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 19 décembre 2011 (JO du 14 janvier 2012) modifiant l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 180 du 5 août 2011) portant création de la spécialité " conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin " du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)